

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION**

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE : 12 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

| | |
|----------------------|-----------|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 9 |
| Votants : | 9 |

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 18h32,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes. ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, SEVAULT, BAUDRY, DUBOIS.
Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICCI, DELANNAY.
Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération N° D23 03 01 02, actant la tenue du débat d’orientation budgétaire et la présentation du rapport d’orientation budgétaire pour 2023,

ENTENDU l’exposé de madame la Vice-Présidente,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

D’APPROUVER le budget primitif de la commune 2023, comme suit :

Section de fonctionnement :

En dépenses : **1 182 208,92 €**

En recettes : **1 182 208,92 €**

Section d’investissement : En dépenses : **26 544,66 €**

En recettes : **26 544,66 €**

Total du budget : En dépenses : **1 208 753,58 €**

En recettes : **1 208 753,58 €**

Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité, le Budget Primitif 2022.

Adopté à l’unanimité,

Chanteloup-les-Vignes, le douze avril deux mille vingt-trois